

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

23 Juin 2015

L'an deux mille quinze, le trois Juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 10

Absents : 9

Votants : 10

Exprimés : 13

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire

Mme KICA, VOLLAIS, Mr WALTER ; Adjoint

Mme JUMELIN, Mrs BAYLE, FOUCHER, LAURENT, MARIE, et VAUVARIN.

Absents excusés : Mmes ADAM, BRUNET, CHRETIEN, D'OLEON, GAUDIN, GUILLEMOT, Mrs MAYEUR, TORRES, VALLEE.

Mr VALLEE donne pouvoir à Mme KICA.

Mme BRUNET donne pouvoir à Mr WALTER.

Mr MAYEUR donne pouvoir à Mme GAUGAIN.

Secrétaire de séance : Mme KICA.

Le procès-verbal de la séance du 01/06/15 est approuvé.

N° 1 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE VOIRIE 2015 :

Madame KICA, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal l'avis d'attribution concernant le marché passé en procédure adaptée pour les travaux de voirie :

Lot 1 : Clos du Plessis :

- COLAS : 65 806,15 € TTC, et ayant obtenu la note de 82,83/100

- TOFFOLUTTI : 61 230,30 € TTC, et ayant obtenu la note de 90,74/100

L'entreprise Toffolutti a été retenue pour un montant de 61 230,30 € TTC.

Lot 2 : Chemin du Bois :

- COLAS : 14 740,44 € TTC, et ayant obtenu la note de 63,28/100

- TOFFOLUTTI : 13 155,47 € TTC, et ayant obtenu la note de 78,72/100

L'entreprise Toffolutti a été retenue pour un montant de 13 155,47 € TTC.

Lot 3 : Impasse du Champ de Putot :

- COLAS : 29 816,71 € TTC, et ayant obtenu la note de 79,05/100
- TOFFOLUTTI : 27 422,21 € TTC, et ayant obtenu la note de 95,17/100

L'entreprise Toffolutti a été retenue pour un montant de 27 422,21 € TTC.

Lot 4 : Rue du Marché :

- COLAS : 24 011,75 € TTC, et ayant obtenu la note de 70,97/100
- TOFFOLUTTI : 21 592,81 € TTC, et ayant obtenu la note de 83,40/100

L'entreprise Toffolutti a été retenue pour un montant de 21 592,81 € TTC.

N° 2 – CREATION D'UNE REGIE : LIVRE ABECEDAIRE :

Monsieur WALTER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le livre abécédaire sur l'histoire de Dozulé (200 exemplaires) est livré et qu'il peut désormais être vendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission intercommissions,

Décide de rattacher la vente du livre abécédaire à la régie des sacs à déchets verts,

Fixe le prix à 10,00 € l'unité,

Garde à disposition de la collectivité 50 exemplaires,

Charge Madame le Maire de prendre l'arrêté modificatif à la régie des sacs à déchets verts.

N° 3 – LOCATION DES TABLES ET CHAISES :

Monsieur WALTER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que nous recevons des demandes de particuliers pour louer les tables et les chaises, et qu'il convient de fixer un tarif de location et un montant de caution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission intercommissions,

Décide de louer les tables et les chaises en fonction de leur disponibilité et de la demande présentée,

Fixe le prix à 0,50 € l'unité pour les chaises et à 2,50 € l'unité pour les tables, et à 100 € pour la caution, pour 2 jours maximum de location,

Décide de rattacher cette location à la régie de location de la salle des fêtes,

Charge Madame le Maire de prendre l'arrêté modificatif à la régie de location de la salle des fêtes.

N° 4 – ANIMATION CIRQUE : MODALITES :

Madame VOLLAIS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de valider les modalités retenues par les commissions Affaires sociales et Vie associative concernant l'animation cirque réservée aux familles dozuléennes, à savoir :

- elles proposent que les participants concourent à hauteur de 10 € par enfant et à 5 € par enfant supplémentaire de la même fratrie,
- la participation financière des particuliers sera directement versée à la CREA Spectacle, organisateur de l'animation
- le nombre de places étant limité à 24 par tranches d'âge (4-6 ans et 7-11 ans), les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les modalités ci-dessus énoncées.

N° 5 – RENEGOCIATION DES EMPRUNTS :

Monsieur WALTER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de renégocier certains emprunts considérant la baisse des taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à renégocier les emprunts auprès des banques concernées.

N° 6 – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Madame VOLLAIS, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que le contrat enfance jeunesse concernant la gestion du relais assistantes maternelles est arrivé à terme au 31/12/2014. La compétence petite enfance étant encore une compétence communale, il convient de le renouveler à compter du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le renouvellement du contrat enfance jeunesse du 01/01/2015 au 31/12/2018,

Décide de continuer à confier la gestion du relais assistantes maternelles à la mutualité française de Normandie.